



Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024

DEL01_2024_09_23

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 19

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, Purenne Myriam.

Étaient absents excusés : FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à Purenne Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 a été rédigé par Monsieur Thomas JEGOUX, secrétaire de séance.

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il appartient aux membres du Conseil Municipal présents de le modifier ou de l'approuver.

↳ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents le 8 juillet et présents ce jour ou ayant donné pouvoir.

PJ : PV du 08.07.2024.

Fait à Languidic, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL

